

Niveau des prestations

Janvier 2025

Sécurité et prestations

Si le système de prévoyance suisse est très bon en comparaison internationale, force est de concéder qu'un renforcement des structures a été nécessaire ces dernières années. L'allongement de l'espérance de vie et l'environnement de taux bas ont été des défis majeurs pour notre système de prévoyance. Un engagement fort des organes de la Caisse aura permis de s'adapter à cet environnement difficile. Les règles de prudence et les consolidations menées donnent des perspectives favorables d'évolution à la fois pour les prestations et la *santé financière* de la Caisse. Elles ont permis de résister aux crises du début 2020 et de 2022, tout en allouant des intérêts crédités substantiels depuis le passage à la primauté des cotisations.

Objectif de prestations

L'objectif de prestations du plan de prévoyance de la Caisse pour les rentes de vieillesse montre une valeur comprise entre **45 et 48% du dernier salaire AVS** (selon un intérêt crédité de 1.5% ou 1.75%). En incluant l'AVS, pour un salaire moyen de 80'000 francs, le taux de remplacement (1^{er} et 2^e pilier cumulés) est de 78 à 81%. Il dépasse sensiblement l'objectif constitutionnel visant un taux de 60% qualifiant le maintien du niveau de vie antérieur.

Déduction de coordination

La problématique majeure de la LPP réside dans la déduction de coordination, avec un montant fixe de 26'460¹ francs. Afin de proposer une protection sociale adéquate des personnes à temps partiel, ce paramètre est – au sein de la Caisse – à la fois réduit à 17'640¹ francs et il tient compte du degré d'occupation. Ces deux mesures permettent

En bref

Le plan de prévoyance de la Caisse alloue des prestations 15% supérieures à la médiane des caisses publiques suisses et 25% supérieures à la médiane des caisses de droit privé. Les prestations s'inscrivent dans le quartile supérieur des caisses publiques, soit le quart des caisses de pensions offrant les meilleures prestations. La Caisse optimise la protection sociale des personnes à temps partiel par les mesures spécifiques relatives à la déduction de coordination.

d'améliorer la couverture d'assurance de plus 20% par rapport aux exigences minimales fédérales.

Résultats sur le plan national

Selon l'étude sur les caisses de pensions en Suisse menée par la société Swisscanto Prévoyance SA, la médiane de l'objectif des prestations du 2^e pilier pour les caisses de droit public est de **38% du dernier salaire AVS**². En incluant l'AVS (1^{er} pilier), le taux de remplacement moyen s'élève à 73% du dernier salaire AVS. Pour les caisses de pensions de droit privé, la médiane se situe à 34% et à 68% en incluant l'AVS. Le constat est alors un différentiel de prestations important entre les caisses de droit public et les caisses de droit privé, avec des prestations en moyenne supérieures de 10% en nombre rond au sein des entités publiques.

¹ Valeurs 2025.

² L'étude est établie pour un salaire AVS de 80'000 francs, lequel correspond (en nombre rond) au salaire AVS moyen observé au sein de la Caisse.

